

N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 4 décembre 2017

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 4 décembre 2017, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Jeannette Paré, Carole Bélanger, Claudette Martel et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

2017-288

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit adoptée l'ordre du jour.

2017-289

### ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QU'**ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2017; et.

**QUE** des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2017-290

### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

2017-291

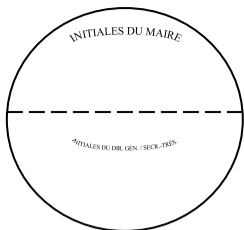
### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

### DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur Patrick Dufour, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**DÉPÔT ANNUEL DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

N° de résolution  
ou annotation

Selon la Loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

Le directeur générale et secrétaire-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé

2017-292

**AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT PERSONNEL ENGAGÉ)**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la liste des comptes C.M. # 17-11 au montant de 45,342.87 \$ soit acceptée telle que présentée;

**QUE** la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

**QUE** soit approuvée la liste des chèques émis:

Municipalité:

**Novembre 2017**

	De	À	Montant
Chèques #	11012	11080	343,584.58 \$
Prélèvement #	1275	1298	35,464.45 \$
Dépôt salaire #	594859	594917	19,305.52 \$

**QUE** le paiement des factures suivantes soit également autorisé :

André Fontaine, électricien	6187	31.04 \$
André Fontaine, électricien	6188	563.38 \$
André Fontaine, électricien	6192	5,178.36 \$
<b>Total :</b>		<b>5,772.78 \$</b>

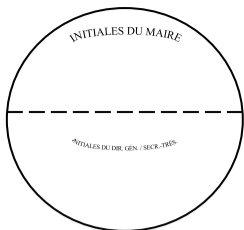
2017-293

**DON, SUBVENTION ET COMMANDITE**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soient effectués les dons, subventions ou commandites suivants :

Organisme	Description	Montant
Comité de développement de Girardville	Fonds de roulement	5,000.00 \$
Société de l'Alzheimer	Soirée bénéfice	100.00 \$



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

GLSG	Aide à la réduction de tarif de location (Budget 2018)	500.00 \$
------	--	-----------

N° de résolution  
ou annotation  
2017-294

**ACCEPTATION DÉCOMPTE # 3 - UNIBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit payé le décompte progressif # 3, au montant de \$ 98 308,12 plus taxes, à l'entrepreneur «Excavation Unibec» pour la réfection de la station de pompage, le tout suivant la recommandation de la firme WSP, en date du 30 novembre 2017.

2017-295

**ACCEPTATION DÉCOMPTE - CONSTRUCTION BON-AIR**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit payé le décompte progressif # 2, au montant de \$ 55 337,22 plus taxes, à l'entrepreneur «Construction Bon-Air» pour l'ajout de déphosphatation à la station d'épuration, le tout suivant la recommandation de la firme WSP, en date du 30 novembre 2017.

2017-296

**RENOUVELLEMENT - GSS AVOCATS - SERVICES PROFESSIONNELS  
AVOCATS - MENSUALITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit renouvelée l'entente de services professionnels signée avec « Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C., pour un montant de \$ 153.00 plus taxes par mois pour l'année 2018, pour des services généraux d'ordre juridique

2017-297

**RENOUVELLEMENT - CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES  
APPLICATIONS « CESA » - PG SOLUTIONS – 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soient renouvelés les contrats d'entretien et de soutien application des logiciels de PG Solutions pour l'année 2018 au montant total de 9,278.69 \$ tti.

2017-298

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2018 - 798 \$ + TX**

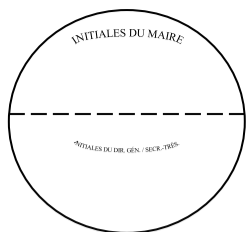
**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit renouvelée et payée pour 2018 l'adhésion à l'ADMQ et l'assurance au coût annuel de 798.00\$ plus taxes pour le directeur général.

2017-299

**ACCEPTATION DEMANDE D'INCLUSION - CPTAQ - GROUPE FORÊT  
GIRARDVILLE INC**

**CONSIDÉRANT** la demande de Groupe Forêt Girardville, concernant l'inclusion de parties de lot non cadastrée, dans le canton Bourbon, d'une superficie de 80,04 hectares;



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée par cette demande est située en zone agro-forestière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la Municipalité de Girardville appuie la demande d'inclusion au territoire agricole présentée par Groupe Forêt Girardville de parties de lot non cadastrée, dans le canton Bourbon, d'une superficie de 80,04 hectares, le tout conformément à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**QUE** la Municipalité de Girardville adresse à la Commission de protection du territoire agricole la présente résolution d'appui relativement à la demande d'inclusion du territoire agricole présentée par le propriétaire des lots concernés.

N° de résolution  
ou annotation

2017-300

**ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT  
L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** messieurs Michel Perreault et Denis Desmeules, respectivement maire et directeur-général, soient autorisés à signer l'entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie afin d'y intégrer la sécurité civile.

2017-301

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 477 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE  
SUR UNE PARTIE DU RANG ST-JOSEPH NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit adopté le règlement # 477 concernant la limite de vitesse sur une partie du rang St-Joseph Nord.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE**

---

**RÈGLEMENT NO 477**

**CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU RANG ST-  
JOSEPH NORD.**

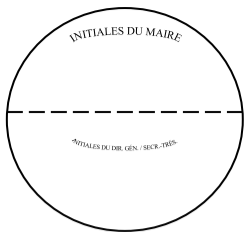
---

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité locale de fixer par règlement les vitesses minimales et maximales des véhicules routiers sur son territoire ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 novembre 2017 et qu'un projet dudit règlement a été présenté au cours de la même séance dudit conseil ;

**À CES CAUSES**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récépissé.

N° de résolution  
ou annotation

### ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant la limite de vitesse sur une portion du rang St-Joseph Nord ».

### ARTICLE 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 60 km/h sur le rang St-Joseph Nord à 160 mètres, de part et d'autre, de la traverse de véhicule hors route située dans la côte du côté Nord du pont de la rivière Ouasciemsca, tel que précisé au plan joint en annexe « A ».

### ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la municipalité suite à l'entrée en vigueur du présent règlement.

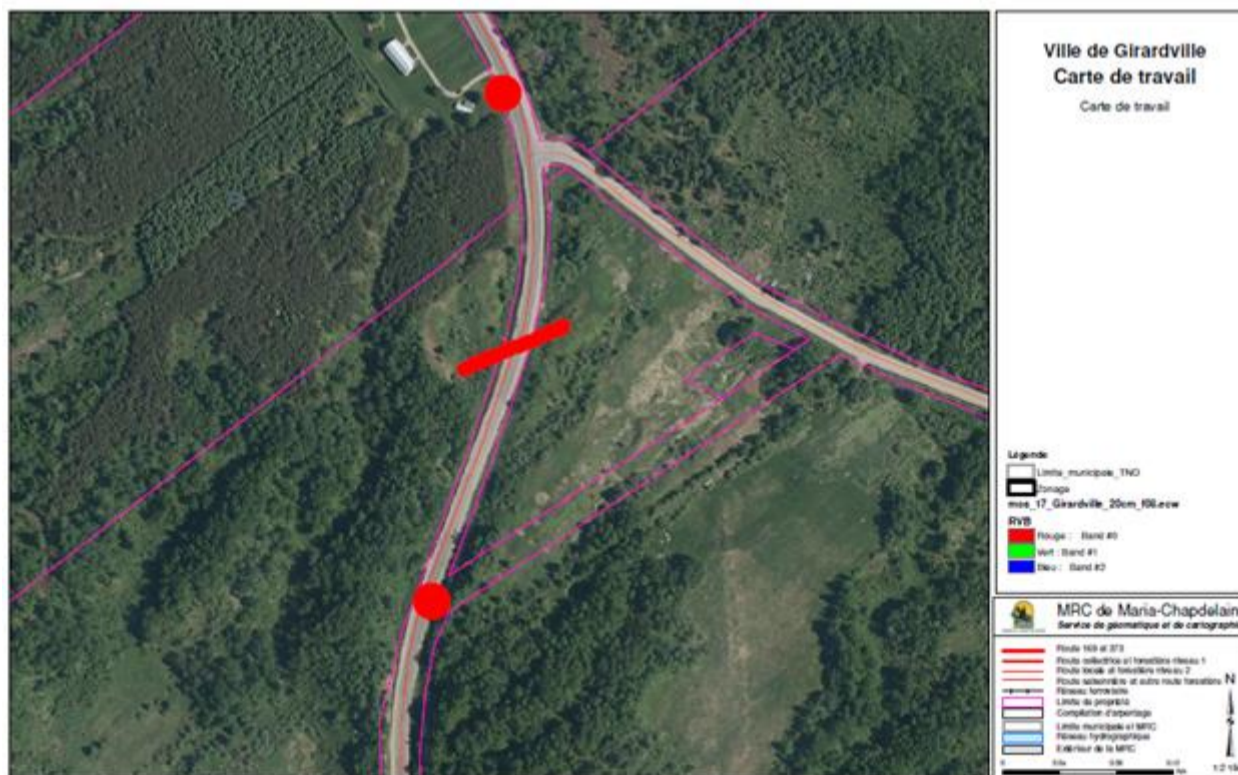
### ARTICLE 5

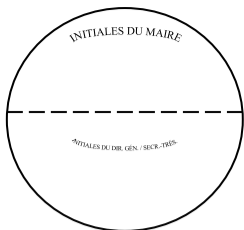
Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### Annexe « A »





N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu de la Régie du bâtiment Québec un avis de correction relativement à la contravention à la réglementation applicable en vertu de la Loi sur le bâtiment pour le Centre communautaire situé au 532, rue Bergeron;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance dudit avis et entend s'y conformer;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'approche de la période des fêtes de Noël, il sera difficile de recevoir les soumissions et d'accorder des contrats pour se conformer dans les délais;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Carole Bélanger, conseillère,  
**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QU'**une demande prolongation soit effectuée relativement au # de dossier 1-3751719948-1 auprès de la RBQ.

2017-303

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI, 18 DÉCEMBRE 2017 À 18:30 HEURES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Carole Bélanger, conseillère,  
**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la présente séance soit ajournée à 20:00 heures au mardi, 18 décembre 2017 à 18:30 heures.

---

**Michel Perreault**  
**Maire**

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Denis Desmeules**  
**Directeur général et secrétaire**  
**trésorier**